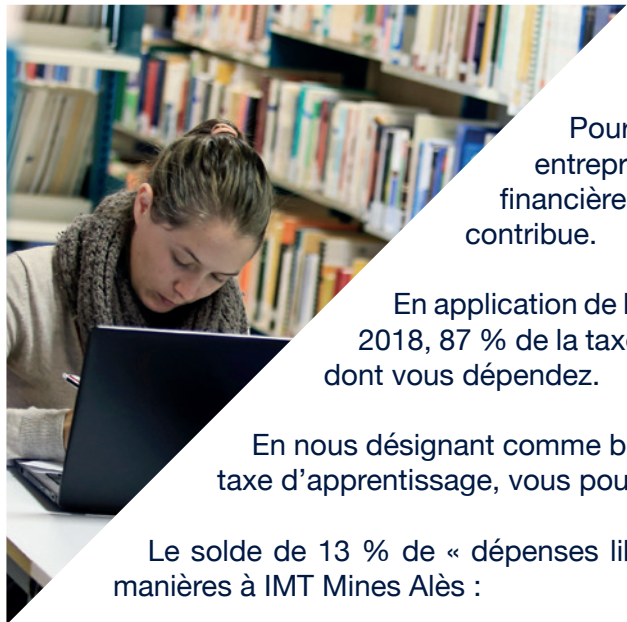




TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



IMT Mines Alès forme ses ingénieurs par la voie classique ou par la voie de l'apprentissage.

Pour nous permettre d'adapter les formations aux besoins des entreprises, il nous est indispensable de renforcer nos ressources financières dédiées à l'enseignement. La **taxe d'apprentissage** y contribue.

En application de la Loi « avenir professionnel » n°2018-771 du 5 septembre 2018, 87 % de la taxe est désormais collectée par l'opérateur de compétence dont vous dépendez.

En nous désignant comme bénéficiaire de tout ou partie de votre solde de 13 % de la taxe d'apprentissage, vous pouvez nous aider à former vos cadres de demain.

Le solde de 13 % de « dépenses libératoires » peut être en tout ou partie affecté de deux manières à IMT Mines Alès :

- en numéraire à l'École nationale supérieure des mines d'Alès : **UAI 030 0063F** habilité en tant qu'organisme de formation supérieur
- ou
- sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins des formations dispensées, au CFA de l'école des mines d'Alès : **UAI 030 1808C**

Le solde des 13 % de la taxe d'apprentissage est le seul impôt orientable.

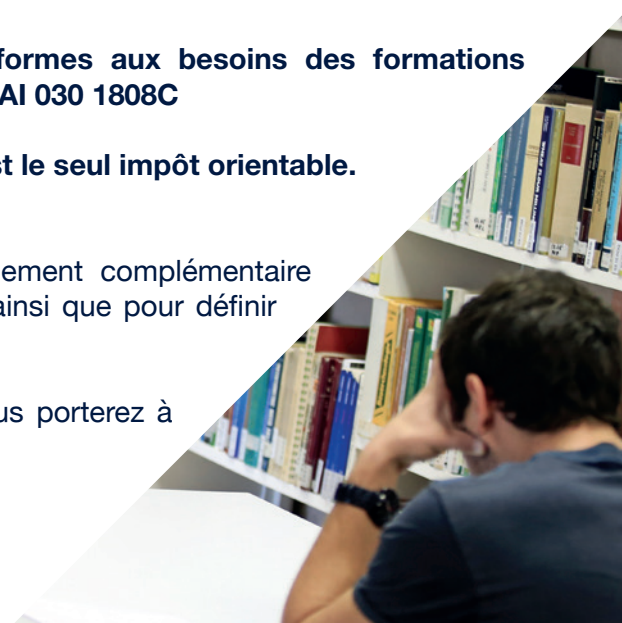
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant le versement de la taxe d'apprentissage, ainsi que pour définir avec vous un possible partenariat.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation.

CONTACTS - Service recherche/collecte de fonds et appui aux entreprises
service-tax@mines-ales.fr

Romuald BONY
Chef du service
Tél. : 04 66 78 20 35
<http://www.mines-ales.fr/relations-entreprises> - [rubrique taxe d'apprentissage](#)

Thierry SORDET
Secrétariat
Tél. : 04 66 78 51 42



Comment procéder ?

Les 13 % de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 en 2 étapes

1 - Le versement

Le solde de la taxe d'apprentissage peut être versé directement à IMT Mines Alès dès maintenant et avant le 31 mai 2020.

2 possibilités

► En numéraire

Ecole nationale supérieure des mines d'Alès UAI : 030 0063F	Par virement IBAN : FR76 1007 1420 0000 0010 0289 731 BIC : TRPUFRP1 Banque : TPST ETIENNE Nom du compte bancaire : MINES ST ETIENNE ALBI ALES Important : le compte étant partagé entre trois établissements, il est nécessaire de préciser dans le libellé du virement « TA Alès »	Par chèque à l'ordre de Agent comptable de l'Ecole nationale supérieure des mines d'Alès Adresse : IMT Mines Alès Service recherche et collecte de fonds 6 avenue de Clavières 30319 Alès Cedex France
--	--	--

► Sous forme d'équipements et de matériels

CFA d'IMT Mines Alès UAI : 030 1808C	Pour connaître les besoins prendre contact avec Cécile CHAVILLON Adjointe au directeur des formations par apprentissage apprentissage@mines-ales.fr Tél. : 04 34 24 62 02
---	---

2 - Nous envoyer le récapitulatif

Récapitulatif – paiement du solde de 13 % de la taxe d'apprentissage – à transmettre

par courriel : service-taxe@mines-ales.fr

ou par voie postale : IMT Mines Alès – Direction du développement économique Service recherche/
collecte de fonds et appui aux entreprises
6 avenue de Clavières 30319 Alès cedex

Date du versement/...../.....

Mode(s) de versement : En numéraire Sous forme d'équipements et de matériels

Nom de l'entreprise :

SIREN : Code NAF : Nom du Groupe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personnes à remercier et à informer du suivi du dossier

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél. : Courriel :@.....

Date et signature

Le nom de mon entreprise pourra être utilisé par l'école pour la communication liée à la taxe

Je ne souhaite pas que le nom de mon entreprise apparaisse pour la communication liée à la taxe